

Commune de Saint-Parize-Le-Châtel

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE CARTOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Lieu de la concertation :

Mairie – 35, avenue de la Mairie – 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Ouverture : le mardi 02 avril 2024 à 09h00.

Fermeture : le lundi 15 avril 2024 à 18h00.

NOTICE EXPLICATIVE

Le conseil municipal a, par délibération du 08/02/2024 , arrêté les modalités de concertation du public et les propositions de zones d'accélération. Après débat, seule l'énergie produite par le solaire a été unanimement retenue, tout autre moyen de production a été exclu.

Il a été décidé :

- de mettre à la disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par type d'énergie renouvelable.
- de réserver une surface sur la commune qui soit suffisante à la production d'énergie pour assurer son auto consommation soit environ 650 foyers.

Les ombrières du circuit produisent 5 MWC soit environ la consommation de 2602 foyers.

Deux projets bien avancés dans leur réalisation, sont prévus pour être implantés sur des anciennes carrières, soit inexploitées, soit en attente de l'arrêté de Monsieur Le Préfet pour leur fin d'exploitation.

Ces deux projets permettraient de produire de l'électricité pour 14521 foyers.

L'objectif de la production pour assurer l'autoconsommation de la commune est largement dépassé, ainsi le conseil municipal a décidé de proposer à la consultation de la population ces deux zones comme « zones d'accélération » pour la production d'énergie renouvelable et cela uniquement par les moyens ayant trait au solaire.